

Liaison ferroviaire Lyon –Turin

Travaux et ouvrages de surface prévus sur le territoire
de la commune de Villarodin-Bourget.

Enquête publique

Le Comité syndical du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane demande au Président de mentionner dans le registre les points suivants :

Partageant les inquiétudes de la Commune de Villarodin-Bourget après les premiers travaux réalisés lors de la galerie de reconnaissance qui ont conduit au tarissement de la source du Bourget, le Syndicat Intercommunal du Canton de Modane exige que soit expressément garantie la pérennité de la ressource en eau potable du canton.

La construction d'une digue le long de l'Arc aura pour conséquence de supprimer la zone tampon inondable du Moulin dont la vocation est de ralentir les fortes arrivées d'eau sur l'aval du Canton. Cette digue prévue pour la durée du chantier sera ensuite détruite, ce qui revient à reconnaître l'impérieuse nécessité de cette zone d'expansion de l'Arc. Les dramatiques inondations que la France a connues cette année ont été également l'occasion de la mise en cause des décisions jugées irresponsables des élus locaux. Le Syndicat Intercommunal du Canton de Modane considérant le danger de cette digue en cas de crue, demande au Maître d'ouvrage de trouver une autre solution pour protéger son chantier.

L'activité touristique étant l'activité principale du Canton l'impact paysager du chantier sera pour la station de La Norma en particulier et pour le Canton en général une grave atteinte à l'environnement. Cette partie de la vallée accueillant trois sites de mise en dépôt sur les communes de St André et de Modane, le Syndicat Intercommunal du Canton de Modane demande, comme en 2006, à ce que soient étudiés des sites de dépôts alternatifs.

L'étroitesse de la vallée contraint la circulation automobile sur un axe unique, l'ampleur du chantier risquant de rendre délicat la circulation et impossible la vie des riverains, le Syndicat Intercommunal du Canton de Modane demande à ce que soit sérieusement étudié l'approvisionnement du chantier et l'évacuation des matériaux par l'embranchement ferroviaire existant encore en partie.

Ce projet ne doit pas mettre en cause l'attractivité de notre territoire qui sera déjà éprouvé par le chantier et à terme, le Syndicat Intercommunal du Canton de Modane demande à ce que soit maintenue la continuité du service public de transport ferroviaire en Gare de Modane.